

D.I.C.R.I.M. INFOS ET RÉFLEXES

DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

À CONSERVER

2022



QUESTIONS/RÉPONSES

QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est la confrontation entre un événement potentiellement dangereux appelé aléa (inondations, avalanches...) appliquée à une zone présentant des enjeux humains, économiques ou environnementaux.

QUELS SONT LES RISQUES MAJEURS À MEGÈVE ?

Inondation, les risques météorologiques (orage, tempête, vent violent), avalanche, séisme, glissement de terrain, risque nucléaire (centrale du Bugey) et transport de matières dangereuses, pandémie, risques atmosphériques.

QUE FAIT LA COMMUNE ?

INFORMER • ALERTER • ASSISTER • HÉBERGER
• SOUTENIR • METTRE EN SÉCURITÉ

Alertée par les services de l'État en cas d'événement prévisible, ou par les secours en cas d'événement imprévisible, les services communaux vont, en association avec la Préfecture, la gendarmerie et le SDIS74, déclencher le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S). Le P.C.S a pour objet d'assurer la protection & l'aide à la population en cas de danger sur le territoire communal. Il définit l'organisation prévue pour répondre efficacement à la situation d'urgence.

QUELS MOYENS D'ALERTE COMMUNAUX ?

cf. modalités p.25

- Messages diffusés par des véhicules municipaux sonorisés
- Appels téléphoniques et messages d'appel en masse
- Porte à porte
- Lettre d'information, site internet & réseaux sociaux de la Mairie
- Messages relayés sur les radios du service public
- Sirène d'alerte à la population via sirène électromécanique (S.A.I.P)
- Système de Téléalerte sur inscription nominative

LA RADIO

Source essentielle d'information, assurez-vous de disposer d'une radio à piles utilisable en toutes circonstances.

EN CAS D'ALERTE ÉCOUTEZ :

Radio Mont-Blanc  94.6 FM

France Info  104.5 / 91.4 FM



COMMENT REPÉRER L'ALERTE ÉMISE PAR LA SIRÈNE ?

Par principe de précaution, un signal d'essai mensuel est effectué tous les premiers mercredis du mois à 12h.

Ce signal d'essai se compose en un seul cycle d'1m41s.

EN CAS D'ALERTE RÉELLE

- Se mettre à l'abri
- Écouter la radio
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

DÉBUT DE L'ALERTE

1m41s 1m41s 1m41s
•)) 5s •)) 5s •))

FIN DE L'ALERTE

Son continu _____ 30s

SOMMAIRE

ET MOI, QU'EST-CE QUE JE FAIS ?

- Je prends connaissance de ce Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.), que je conserve de manière accessible
- Je m'informe régulièrement notamment des conditions météorologiques
- Je suis les consignes indiquées dans ce D.I.C.R.I.M. en cas d'alerte
- Je prépare ma famille avec un plan familial d'urgence



LE PLAN FAMILIAL D'URGENCE

PROPOSÉ PAR LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

- Faites repérer toutes les sorties possibles de votre domicile par les membres de votre famille
- Préparez un kit pour être autonome au moins 48h
- Si vous avez des enfants scolarisés, renseignez-vous sur le plan d'urgence de l'école. Fournissez bien les coordonnées de vos contacts d'urgence
- Vérifiez si votre police d'assurance protège bien votre famille
- Prévoyez un peu d'argent en espèces en cas de besoin
- Prévoyez un lieu de rassemblement et de rendez-vous en cas d'évacuation de votre domicile
- Veillez à ce que chaque membre de votre famille connaisse les noms et les numéros de téléphone d'une personne hors de votre région qu'ils pourront joindre si une catastrophe vous sépare
- Montrez à chaque membre de votre famille comment et où couper l'alimentation en eau, en gaz et électricité
- Expliquez aux plus jeunes l'alerte à la population via la sirène



DANS MON KIT

- Masques chirurgicaux (FFP2 / Chirurgicaux type II ou type IIR), masques tissus lavables & réutilisables UNS 1 / catégorie 1 - « grand public » conforme AFNOR
- Gants, couteau multifonctions
- Bougies, allumettes étanches et briquet
- Couverture de survie
- Lampe à dynamo
- Bâtons lumineux pour se signaler
- Radio à dynamo
- Sacs poubelle, sifflet
- Kit premier secours, papier toilette et mouchoirs
- Eau, rations alimentaires

LE RISQUE D'avalanche

04

LE RISQUE D'INONDATION

06

LE RISQUE DE SÉISME

08

LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

10

LE RISQUE TECHNOLOGIQUE

12

LES RETENUES COLLINAIRES

14

LE RISQUE DE PANDÉMIE

15

LE RISQUE DE GRAND FROID

16

LE RISQUE DE CANICULE

18

RÉANIMATION DE VICTIMES EN RYTHME CARDIQUE PERTURBÉ

20

POLLUTION DE L'AIR

22

SYSTÈME DE TÉLÉALERTE

25

LE RISQUE DE TERRORISME

26

CONTACTS UTILES

27

LE RISQUE D'avalanche ET FORTES CHUTES DE NEIGE

LE RISQUE

Provoquée par une rupture du manteau neigeux, une avalanche correspond à un déplacement rapide d'une masse de neige plus ou moins importante sur une pente.

Les facteurs favorisant le déclenchement d'une avalanche :

- Les conditions météorologiques
- Les facteurs de terrain (rupture de pente, roche lisse, herbes longues...)
- Le passage des skieurs (1 avalanche sur 4)

RESPECTEZ LA SIGNALÉTIQUE

LIMITÉ

RISQUE NIVEAU 1 & 2

MARQUÉ

RISQUE NIVEAU 3 & 4

GÉNÉRALISÉ

RISQUE NIVEAU 5

INFORMATIONS SUR LE DOMAINE SKIABLE

En cas de chute de neige abondante, de risque d'avalanche, si vous décidez de sortir en dehors des itinéraires aménagés et sécurisés, veillez à :

- Consulter le bulletin météo et vous informer auprès des professionnels de la montagne
- Préciser votre itinéraire à vos proches, au bureau des guides, à un poste de secours ou via le formulaire proposé sur mairie.megeve.fr
- Vous munir d'un appareil de recherche de victime d'avalanche de type ARVA ou DVA, d'une pelle et d'une sonde
- Ne pas partir seul

LES FORTES CHUTES DE NEIGE

Elles peuvent avoir de forts impacts sur les personnes et les biens, et générer des dangers potentiels pour la population. Megève a mis en place son Plan de Viabilité Hivernale (P.V.H) afin d'assurer la sécurité sur le territoire et le déneigement sur le domaine public.



EN CAS DE FORTES CHUTES DE NEIGE

- Évitez les déplacements inutiles
- Ne montez pas sur un toit pour le dégager
- Ne vous approchez pas des lignes électriques
- Nobstreuez pas les ventilations
- Veillez à faciliter le passage des engins de déneigement et des véhicules de secours
- Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez bloqué dans votre véhicule et notamment des vêtements chauds
- Écoutez vos stations de radio locales et renseignez-vous sur les conditions de circulation
- Abritez-vous dans un bâtiment au toit solide

LES BONS RÉFLEXES



SI VOUS ÊTES À L'INTÉRIEUR

Restez à l'intérieur et écoutez la radio pour vous informer, fermez les volets et éloignez-vous des pièces exposées, ne sortez pas chercher les enfants à l'école.

SI VOUS ÊTES À L'EXTÉRIEUR

Réfugiez-vous dans le bâtiment le plus proche. En cas d'évacuation :

- Prévoyez des vêtements chauds
- Coupez le gaz, l'électricité et l'eau
- Emportez vos papiers d'identité et les médicaments indispensables
- Écoutez attentivement les consignes de sécurité.

SI VOUS ÊTES SURPRIS DANS UNE AVALANCHE

- Fuyez latéralement pour sortir du couloir d'avalanche

- Débarrassez-vous de vos sacs, bâtons, skis, snowboard...
- Fermez la bouche pour éviter de remplir vos poumons de neige
- Essayez de vous cramponner à tout obstacle pour éviter d'être emporté
- Essayez de vous maintenir à la surface par des mouvements de natation

SI VOUS ÊTES PRIS SOUS L'avalanche

- Créez-vous une poche d'air devant le visage avec vos mains et vos bras repliés
- Ne criez pas et ne bougez plus pour économiser de l'air. Essayez d'émettre des sons brefs et aigus
- Dès que vous sentez que l'avalanche va s'arrêter, faites un maximum d'efforts pour vous dégager vers le haut
- Si vous ne pouvez pas bouger, ne vous endormez pas

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UNE AVALANCHE, PRÉVENEZ RAPIDEMENT LES SECOURS (CF. P.27) ET INDIQUEZ L'ENDROIT OÙ VOUS AVEZ VU DISPARAÎTRE DES PERSONNES : LEUR SURVIE DÉPEND DE LA RAPIDITÉ DES SECOURS.

LE RISQUE D'INONDATION ET CRUES TORRENTIELLES

LE RISQUE

En montagne, des précipitations abondantes sur des courtes durées peuvent localement causer des crues. Les effets cumulés de violents orages et de la fonte de la neige peuvent aussi être à l'origine de ces inondations. Ce risque d'inondation se caractérise par des débordements torrentiels, coulées boueuses, débordements des réseaux d'eaux pluviales, coupures d'électricité... Ces risques sont principalement liés à la présence d'embâcles produits par l'accumulation d'arbres et de blocs rocheux dans les lits des torrents.

LES CRUES TORRENTIELLES

De fortes précipitations, intenses & brutales, peuvent provoquer une crue de torrent.

Des matériaux solides (cailloux, arbres...) peuvent alors être charriés par les torrents provoquant d'importants dégâts. Elles sont redoutables par leur soudaineté et leur force dévastatrice.

LOCALISATION DES RISQUES SUR LA COMMUNE

LE TORRENT DU PLANAY

- Pont rue Saint-Jean
- Rue Charles Feige et quai du Planay situé derrière le bâtiment de la Mairie
- Pont rue de la Poste

LE TORRENT DU GLAPET

- Pont en voûte télécabine du Chamois
- Pont rue Monseigneur Conseil
- Pont jouxtant l'Office de tourisme
- Passerelle d'accès à l'Office de tourisme
- Pont rue de la Poste
- Passerelle chemin du Glapet

SECTEURS TOUCHÉS PAR CES DÉBORDEMENTS

- Quai du Prieuré
- Passage des 5 Rues
- Rue du Comte de Capré
- Rue Ambroise Martin
- Le Vieux Moulin
- Le Bandu



EN CAS DE CRUES TORRENTIELLES

- Ne restez pas à proximité immédiate des rives d'un torrent ou d'une rivière, même si le filet d'eau semble minime
- Ne traversez pas un torrent en crue
- Prenez connaissance des conditions météorologiques et des risques
- Mettez-vous à l'abri sur les hauteurs
- Prévenez les secours si vous constatez une crue soudaine ou la présence de matériaux solides susceptibles de provoquer des dégâts



**LES BONS
RÉFLEXES**

AVANT

- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde sur georisques.gouv.fr
- Fermez les fenêtres et obturez les entrées d'eau : portes, soupiraux, aérations...
- Coupez le gaz et l'électricité
- Surélevez et mettez au sec les meubles, objets, matières et produits
- Amarrez les cuves, prenez les mesures pour éviter la pollution de l'eau (fuel, produits toxiques...)
- Faites une réserve d'eau potable et de nourriture
- Préparez un équipement minimum (radio à manivelle, papiers personnels et médicaments urgents...)
- Montez à l'étage si possible, n'évacuez que si des autorités vous le demandent ou si vous y êtes forcé

PENDANT

- Informez-vous de la montée des eaux (radio, standard mairie 04 50 93 29 29...)
- Coupez les alimentations en gaz et électricité
- N'entreprenez une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcé par la crue
- Informez-vous de la qualité de l'eau du réseau avant consommation
- N'allez pas chercher les enfants à l'école. Les établissements scolaires sont dotés d'un plan particulier de mise en sûreté (P.P.M.S) face aux risques majeurs qui prévoit la prise en charge des enfants
- Ne vous engagez pas sur une route inondée à pied ou en voiture (plus du tiers des victimes sont des automobilistes surpris par les crues)
- Si besoin, prenez des photographies pour les assurances sans vous mettre en difficulté

APRÈS

- Aérez & désinfectez les pièces
- Ne rétablissez le gaz et l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques de préférence par un professionnel
- Chauffez votre habitation dès que possible & dès que les conditions de sécurité le permettent
- Informez-vous de la qualité de l'eau du réseau avant consommation

LE RISQUE DE SÉISME ET MOUVEMENTS DE TERRAIN

LE RISQUE

Un séisme correspond à une fracturation des roches en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante.

Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie qui se traduit en surface par des vibrations du sol.

La sismicité en Haute-Savoie est due à plusieurs failles plus ou moins actives qui résultent de la formation de l'arc alpin. Le territoire français est divisé en 5 zones sismiques (très faible > faible > modérée > moyenne > forte).

La Commune de Megève est classée en zone de sismicité moyenne.

LES CARACTÉRISTIQUES D'UN SÉISME

Un séisme est caractérisé par :

- Son foyer : c'est le point de départ du séisme
- Sa magnitude : elle mesure l'énergie libérée par le séisme (échelle de Richter)
- Son intensité : variable selon sa distance au foyer ; elle mesure les dégâts provoqués en ce lieu (échelle E.M.S)
- Sa fréquence et la durée des vibrations : ces deux paramètres ont une incidence fondamentale sur les effets en surface.



LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol, effondrements, chutes de blocs ou coulées boueuses, les mouvements de terrain peuvent engendrer des conséquences plus ou moins importantes selon leur vitesse de déplacement : obstruction des voies de communication, dommages sur les canalisations enterrées et les réseaux, dégâts divers voire destruction des biens...

AVANT

- Tenez-vous informé de la sismicité dans le département sur planseisme.fr
- Repérez les points de coupure de l'alimentation en gaz, eau et électricité
- Préparez un plan familial d'urgence (cf. p.3)
- N'allez pas chercher les enfants à l'école. Les établissements scolaires les prennent en charge selon leur plan particulier de mise en sûreté (P.P.M.S) face aux risques majeurs

EN CAS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

- Fuyez perpendiculairement au sens de l'éboulement, ou de l'écoulement
- Gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne revenez pas sur vos pas
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- Prévenez les secours

LES BONS RÉFLEXES

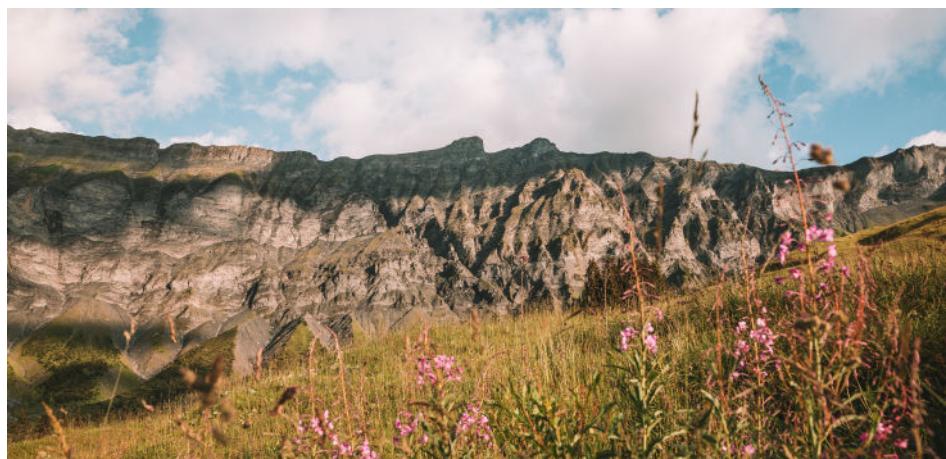


PENDANT

- Restez où vous êtes
- À l'intérieur : mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse, ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres
- À l'extérieur : éloignez-vous des fils électriques et de ce qui pourrait être susceptible de s'effondrer (ponts, corniches, toitures, cheminées...), éloignez-vous des bâtiments
- En voiture : arrêtez-vous, ne descendez pas avant la fin des secousses
- Protégez votre tête avec vos bras
- N'allumez pas de flamme, des fuites de gaz peuvent avoir été provoquées par le tremblement

APRÈS

- Méfiez-vous des répliques, après la première secousse
- Coupez l'eau, l'électricité et le gaz et sortez rapidement du bâtiment
- Ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble
- Faites vérifier les canalisations de gaz, de préférence par un professionnel, avant d'allumer une flamme, des fuites peuvent avoir été provoquées par le tremblement
- Faites vérifier les alimentations en eau et électricité, assurez-vous de la qualité de l'eau du réseau avant consommation
- Écoutez la radio pour connaître les consignes à respecter



LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

ORAGE, FOUDRE, TEMPÊTE ET VENT VIOLENT

LE RISQUE

L'orage est un phénomène météorologique de petite dimension (quelques km au maximum) et de courte durée (quelques dizaines de minutes), pratiquement toujours générateur de fortes pluies, de rafales de vent, bien sûr d'éclairs et aussi parfois de grêle, qui peuvent être dangereux pour les personnes et les biens.

Dans la majorité des cas, le danger reste modéré.

Les tempêtes sont des violentes perturbations atmosphériques qui engendrent des risques de dommages allant de simples dégâts matériels mineurs à des ravages catastrophiques. Les vents sont les conséquences directes de l'inégalité des pressions atmosphériques.

Les pluies potentiellement importantes associées aux tempêtes constituent un phénomène générateur d'aléas importants : inondations plus ou moins rapides, glissements de terrains, coulées boueuses, chutes d'arbres...

LES ALERTES « TEMPÊTE »

Le service de prévisions de Météo-France édite sur son site meteo.fr, deux fois par jour (6h/16h) une carte de vigilance destinée à informer les pouvoirs publics sur les phénomènes météorologiques susceptibles d'engendrer des risques importants.

EN CAS D'ORAGE OU DE FOUDRE SI VOUS ÊTES EN EXTÉRIEUR :

- Ne restez pas en groupe : isolez-vous en maintenant un écart d'au moins 3m avec les autres
- Ne vous abritez pas sous un arbre surtout s'il est isolé, en pleine forêt, écartez-vous le plus possible des troncs et branches basses
- Enlevez les objets métalliques que vous pourriez porter
- S'il n'y a pas d'abri, pelotonnez-vous au sol après avoir étendu un ciré ou toute autre pièce en matière isolante (plastique par ex.). Sans pièce isolante, la position couchée jambes repliées sous soi reste la position de moindre risque.

LES 4 NIVEAUX D'ALERTE

La carte vigilance météorologique compte 4 niveaux d'alerte par ordre croissant de risque :

VERT JAUNE ORANGE ROUGE

À partir du niveau orange, la Préfecture informe les Maires concernés du type de risque et des mesures à prendre. Celles-ci pourront être diffusées via le système de télalerche (cf. p.25).

En montagne, lors d'orages violents, les impacts de foudre peuvent être particulièrement intenses et provoquer des dégâts.



- Si vous évoluez sur des sommets ou des arêtes, éloignez-vous des points culminants dès les premiers signes d'orage.
- Réfugiez-vous sous un ressaut dominant d'au moins 5 à 10 fois votre taille. Ne vous plaquez pas contre une paroi, surtout si elle est humide.



LES BONS RÉFLEXES



AVANT

- Consultez la carte de vigilance météo
- Rentrez les objets susceptibles d'être emportés
- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques (risque de chute)
- Débranchez les appareils électriques, les antennes de télévision
- Fermez les portes et les volets
- Limitez vos déplacements et ne vous promenez pas en forêt
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable
- Rentrez les animaux et le matériel

PENDANT

- Informez-vous du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités
- Déplacez-vous le moins possible, si vous êtes en voiture roulez lentement
- Maintenez fermés les appareils électriques et ne rebranchez pas les antennes de télévision

APRÈS

- Protégez par bâchage, réparez ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Coupez les branches et les arbres qui menacent de s'abattre
- Prenez garde à l'état des routes : chutes d'arbres, lignes électriques arrachées, ponts endommagés...
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés
- Faites l'inventaire des dommages, prenez des photos si nécessaire

LE RISQUE TECHNOLOGIQUE

NUCLÉAIRE - TRANSPORT DE MATIÈRE DANGEREUSE

LE RISQUE

En cas d'accident majeur et sous réserve des conditions climatiques défavorables, la centrale du Bugey, située dans le département de l'Ain représente un risque nucléaire important pour Megève.

Un plan particulier d'intervention (P.P.I) a été établi par la Préfecture et sera déclenché en cas d'alerte. La principale alerte demeure le Signal National d'Alerte, c'est à dire l'alarme sonore (3 fois 1m41s avec 5s de pause entre chaque cycle).



RISQUE
TECHNOLOGIQUE

AVANT

- Informez-vous sur les consignes de sécurité inhérentes aux risques nucléaires
- Apprenez à reconnaître le signal d'alerte
- Écoutez la radio

LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (T.M.D.)

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque T.M.D, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières notamment par voie routière.

SI L'ON EST TÉMOIN D'UN ACCIDENT T.M.D. :

- Protégez pour éviter un sur-accident en balisant les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée. Ne fumez pas
- Donnez l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) et à la police ou la gendarmerie (17 ou 112).



SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN
ACCIDENT T.M.D. :

AVANT

- Sachez identifier un convoi T.M.D avec le site gouvernement.fr
- Sachez reconnaître le signal d'alerte
- Écoutez la radio

IDENTIFIER LES MATIÈRES DANGEREUSES



PENDANT

- Mettez-vous à l'abri à l'intérieur d'un bâtiment proche, éloignez-vous des fenêtres
- Fermez et colmatez tout élément de contact avec l'extérieur (fenêtres, portes, lucarnes...), bouchez l'ensemble des arrivées d'air (ventilation, climatisation, vmc...) pour ralentir la pénétration éventuelle de produits radioactifs.
- Coupez le chauffage
- N'allez pas chercher les enfants à l'école. Les établissements les prennent en charge selon leur plan particulier de mise en sûreté (P.P.M.S) face aux risques majeurs
- N'encombrez pas les lignes téléphoniques inutilement
- En fonction de la situation, un comprimé d'iode pourra être distribué sur ordre des autorités compétentes

PENDANT

- Sans vous mettre en danger et si le conducteur ne l'a pas déjà fait, balisez les lieux avec un triangle pour éviter un sur-accident
- Ne fumez pas
- En cas de fuite, protégez-vous, n'entrez pas en contact avec le produit
- Alertez les pompiers (18), la gendarmerie (17) ou faites le 112 depuis un cellulaire
- Précisez au secours : le lieu exact, le moyen de transport, la présence ou non de victimes, la nature du sinistre, le numéro du produit ou code danger
- Coupez le chauffage
- Rentrez dans le bâtiment le plus proche, éloignez-vous des fenêtres

APRÈS

- En cas de sortie obligée, respectez les consignes de sécurité des autorités
- Lavez-vous les parties apparentes du corps et changez vos vêtements afin d'éviter de ramener des poussières radioactives à l'intérieur de votre domicile
- En cas d'irradiation ou de contamination, suivez les consignes des autorités
- Aérez toutes les pièces du bâtiment
- Ne consommez pas d'eau du robinet, attendez les consignes
- Évaluez les dégâts sans vous mettre en danger, le cas échéant, prévenez les autorités
- Écoutez la radio pour connaître les suites

- Si vous êtes bloqué dans votre véhicule, bouchez l'ensemble des arrivées d'air (ventilation, climatisation, vmc...)
- N'allez pas chercher les enfants à l'école. Les établissements les prennent en charge selon leur plan particulier de mise en sûreté (P.P.M.S) face aux risques majeurs
- N'encombrez pas les lignes téléphoniques inutilement
- En fonction de la situation, un comprimé d'iode pourra être distribué sur ordre des autorités compétentes

APRÈS

- Respectez les consignes de sécurité diffusées par les autorités
- Éloignez-vous des points dangereux
- Écoutez la radio pour connaître les suites

LES RETENUES COLLINAIRES

La Commune de Megève s'est dotée d'un réseau de neige de culture pour pallier le manque de neige sur certains massifs. Le dispositif repose sur deux retenues collinaires, le lac dit de « Javen » situé sur le massif de Rochebrune et la seconde sur le Mont d'Arbois. Ces ouvrages de stockage d'eau ne sont pas dédiés à la baignade.

Les retenues collinaires sont des ouvrages hydrauliques classés qui doivent faire l'objet de nombreuses études de sécurité.

Ces études doivent prendre en compte les risques liés aux crues, aux séismes, aux glissements de terrain, aux chutes de blocs, aux avalanches...

Toutes les étapes de la construction sont soumises à une vigilance particulière des services de l'État et d'un bureau d'étude agréé, des visites techniques sont organisées tous les 5 ans. Un organisme agréé surveille en permanence le débit des drains pour détecter d'éventuelles fuites.



LES MESURES DE PRÉVENTION

- Le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) intègre les modalités de surveillance et d'alerte de ces ouvrages
- Des études d'onde de rupture de digue sont effectuées pour cartographier les secteurs potentiellement touchés
- Un plan de vidange d'urgence des ouvrages pour éviter tout débordement est organisé. Il existe des déversoirs pour évacuer le trop plein lors de crues exceptionnelles
 - Un dispositif d'alarme est en place pour permettre une intervention rapide. Des surveillances techniques et visuelles des ouvrages sont réalisées par les services des Remontées Mécaniques de Megève et des services de l'État
 - Des mesures sont effectuées régulièrement pour s'assurer du bon fonctionnement de ces retenues collinaires

LE RISQUE DE PANDÉMIE

LE RISQUE

Une pandémie est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue (plusieurs continents ou monde entier).

Celle-ci concerne un nouveau sous-type de virus résultant d'une transformation

génétique conséquente. Le virus possédant des caractéristiques immunologiques nouvelles par rapport aux virus habituellement circulants, l'immunité de la population est faible voire nulle ce qui a pour conséquence de lui permettre de se propager rapidement.



**LES BONS
RÉFLEXES**

- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec de l'eau et du savon (de préférence liquide) pendant 30s, en frottant les ongles, le bout des doigts, la paume et l'extérieur des mains et entre les doigts. Après lavage, il est conseillé de se sécher les mains avec une serviette propre ou à l'air libre. Ce réflexe doit être quotidien, même en dehors des périodes d'épidémies.
- En cas d'absence de point d'eau, désinfectez-vous les mains avec une solution hydroalcoolique.
- Utilisez un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, puis jetez-le dans une poubelle et lavez-vous les mains. En cas d'infection (rhume ou grippe par ex.) préférez une poubelle fermée, les virus évacués par l'écoulement nasal peuvent survivre plusieurs heures sur un mouchoir (huit à douze heures pour le virus de la grippe par ex.).
- Suivez les instructions et recommandations des instances en charge du suivi sanitaire (distanciations sociales, confinement, aération du lieu d'habitation ou du lieu de travail le plus souvent possible, port d'équipement de protection individuelle...).

- Limitez au maximum les visites et les contacts avec vos proches, ne les embrassez pas, évitez de leur serrer la main, évitez les rassemblements professionnels, amicaux ou familiaux.
- En cas de symptômes, isolez-vous pour éviter de contaminer les autres. Appelez votre médecin traitant, le 15 ou le 112. Ne vous déplacez pas directement à l'hôpital
- Portez un masque de protection et changez le au minimum toutes les 4h ou dès que celui-ci est mouillé (masques chirurgicaux FFP2 / Chirurgicaux type II ou type IIR), masques tissus lavables & réutilisables UNS 1 / catégorie 1 - « grand public » conforme AFNOR. Ce dispositif doit obligatoirement couvrir le menton, le nez et la bouche.
- Aérez chaque pièce plusieurs fois par jour (quelques minutes toutes les heures si possible).
- Suivez les recommandations prescrites par le personnel médical.
- Soumettez-vous au dépistage si celui-ci existe, veillez au respect strict des instructions délivrées lors du conseil éveillé prodigué par le personnel médical ou par l'officine.

LE RISQUE DE GRAND FROID

LE RISQUE

Un risque « Grand froid » est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours.

Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous.

Les climatologues identifient des périodes de froid en tenant compte des critères suivants :

- L'écart avec les températures moyennes régionales
- Les records précédemment enregistrés, l'étendue géographique
- La persistance d'un épisode de froid et la présence de vent amplifiant les températures ressenties.

Chaque année, des centaines de personnes sont victimes de pathologies provoquées par le froid. Le grand froid, le vent glacé, la neige peuvent être à l'origine de risques graves pour la santé : hypothermie (diminution de la température du corps en dessous de 35°C), gelures aux extrémités, aggravations des risques cardiovasculaires, chutes... Ces effets peuvent passer inaperçus et être insidieux. Une vigilance particulière doit être observée lors de cet épisode.

Les périodes de grand froid et de très grand froid peuvent être également à l'origine d'autres phénomènes météorologiques aux effets dangereux. La neige et le verglas se forment par temps froid et peuvent affecter gravement la vie quotidienne en interrompant la circulation routière, ferroviaire, fluviale ou encore aérienne.

Le guide national Grand froid définit les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national pour détecter, prévenir et limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux températures hivernales, en portant une attention particulière aux populations vulnérables.

POUR EN SAVOIR PLUS, CONSULTEZ LE GUIDE
« VAGUE DE FROID » SUR : solidarites-sante.gouv.fr

LE DISPOSITIF GRAND FROID

Il existe 3 niveaux de vigilance « Grand froid » :

JAUNE ORANGE ROUGE

Ils sont établis par Météo France à partir des températures ressenties.

Ce dispositif a pour objectifs de :

- Limiter la surmortalité saisonnière, en grande partie liée aux épidémies de maladies infectieuses, notamment respiratoires
- Prévenir les pathologies cardiovasculaires liées au grand froid, en particulier les maladies coronariennes et les accidents vasculaires cérébraux
- Protéger et prévenir les intoxications au monoxyde de carbone
- Protéger les populations vulnérables (enfants, personnes âgées, sans-abris...).



LES BONS
RÉFLEXES

- Évitez de vous déplacer, surtout si vous êtes une personne vulnérable.
- Ne faites pas trop d'exercices physiques, ni d'activités en extérieur.
- Ne consommez pas d'alcool à l'excès, l'ébriété fait disparaître les signaux d'alerte au froid.
- Ne faites pas fonctionner les chauffages d'appoint en continu. N'utilisez jamais d'appareils n'ayant pas pour usage initial le chauffage (barbecue, brasero, groupe électrogène en intérieur...).
- Limitez les sorties nocturnes (températures très basses).
- Nourrissez-vous convenablement, prévoyez de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations ou de coupure d'électricité).
- Maintenez la température ambiante de votre domicile à un niveau convenable de 19°C.
- Aérez au minimum 10 min/j.
- Avant la saison d'hiver, faites vérifier les installations de chauffage et de production d'eau chaude pour éviter une intoxication au monoxyde de carbone, assurez-vous du bon fonctionnement des ventilations. Si possible, installez un détecteur-avertisseur autonome de monoxyde de carbone (D.A.A.C.O)

qui vous avertira rapidement du danger. Protégez les installations du gel notamment votre compteur d'eau.

- Si vous êtes dans l'obligation de sortir, adaptez votre tenue en couvrant les parties les plus sensibles au froid (pieds, mains, cou, tête).
- Si vous utilisez un véhicule, vérifiez son bon état, conservez une couverture dans votre coffre, si possible munissez-vous d'un téléphone cellulaire.
- En cas d'importantes chutes de neige, vérifiez l'état de vos toitures à cause du surpoids de la neige.
- Restez attentifs à l'état de santé de vos proches. En cas d'hypothermie (température inférieure à 35°C, somnolence, fatigue, baisse de la force musculaire, frissons et grelottements, pertes d'équilibre, maladresse...) ou de gelures (décoloration de la peau, apparition de taches blanchâtres, sensation de douleur ou de brûlure puis d'engourdissement...) :appelez le SAMU Social 115 ou le 112.
- Pensez à déclarer toute situation de personnes vulnérables habitant à Megève (proches, voisins, sans-abris) au C.C.A.S. (04 50 93 29 14) qui a mis en place une liste de recensement de la population fragile face à ce risque.



LE RISQUE DE CANICULE

LE RISQUE

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

- Il fait très chaud,
- La température ne descend pas ou très peu la nuit,
- Cela dure plusieurs jours.

L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de graves complications.

La chaleur fatigue toujours et peut entraîner des accidents graves et même mortels, comme le coup de chaleur ou la déshydratation par exemple. Les périodes de fortes chaleurs sont propices à l'aggravation de pathologies, liées à la chaleur ou préexistantes et à l'hyperthermie.

La chaleur est surtout pénible quand :

- Le corps ne s'est pas encore adapté (au début de la vague de chaleur),
- Elle est humide (la sueur ne s'évapore pas) et qu'il n'y a pas de vent (la vapeur d'eau reste comme « collée » à la peau),
- La pollution atmosphérique vient ajouter ses effets à ceux de la chaleur.

Des gestes simples permettent d'éviter les accidents. Il faut se préparer AVANT les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants.

SOYEZ ATTENTIF
AUX AUTRES



Les plus touchés sont :

- Les personnes âgées de plus de 65 ans
- Les nourrissons et enfants de - 4 ans.
- Les femmes enceintes
- Les personnes alitées ou au fauteuil
 - Les personnes souffrant de troubles mentaux, de troubles du comportement, de difficultés de compréhension et d'orientation ou de pertes d'autonomie pour les tâches quotidiennes.
 - Les personnes souffrant de maladies chroniques ou de pathologies aiguës
 - Les personnes en situation de grande précarité
 - Les personnes sous traitements médicaux
 - Les sportifs
 - Les travailleurs en plein air

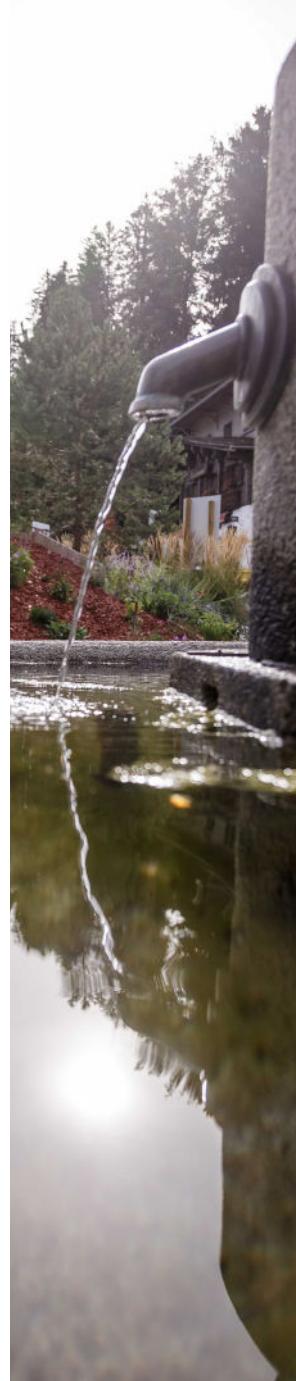
NUMÉRO UTILE : CANICULE INFO SERVICE **0800 06 66 66**

appel gratuit depuis un poste fixe en France, de 9h à 19h du lundi au samedi

LES BONS RÉFLEXES



- Évitez de vous déplacer en particulier si vous êtes une personne vulnérable
- Ne faites pas trop d'exercices physiques, ni d'activités en extérieur, restez au frais
- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif. Évitez les sodas et autres boissons sucrées. Évitez les boissons à forte teneur en caféine (diurétiques). Ne consommez pas d'alcool à l'excès, l'ébriété fait disparaître les signaux d'alerte
- Fermez les fenêtres et volets le jour et aérez la nuit
- Mangez en quantité suffisante
- Mouillez-vous le corps (brumisateur, douche fraîche mais pas froide...)
- Portez des vêtements amples, légers, clairs. Préférez le coton, qui laisse passer l'air et absorbe la transpiration.
- Constituez une trousse réunissant le matériel nécessaire contre la chaleur (« trousse canicule ») avec brumisateur, ventilateur et thermomètre médical (non frontal)
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches et en particulier les personnes isolées
- Inscrivez-vous au système Téléalerte en tant que personne vulnérable sur le site mairie.megeve.fr
- Pensez à déclarer toute situation de personnes vulnérables habitant à Megève (proches, voisins, sans-abris) au C.C.A.S. (04 50 93 29 14) qui a mis en place une liste de recensement de la population fragile face à ce risque.



DISPOSITIFS MÉDICAUX

RÉANIMATION DE VICTIMES EN RYTHME CARDIAQUE PERTURBÉ

LE RISQUE

En France, chaque année, entre 40.000 et 50.000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent.

Dans le cadre de la lutte contre la mort subite par arrêt cardiaque, la ville de Megève s'est dotée de plusieurs défibrillateurs semi-automatiques ou automatiques répartis dans différents lieux publics de la commune.

Quel que soit le type d'appareil, grâce à une assistance vocale, l'utilisateur est guidé pas à pas, du massage cardiaque au placement des électrodes. Les réglages de l'appareil sont verrouillés. Les seules actions possibles sont : « allumer », « éteindre » et « délivrer le choc » si l'appareil le juge nécessaire. Ce dispositif portable, fonctionne au moyen d'une batterie dont le rôle est d'analyser l'activité du cœur d'une personne en rythme cardiaque perturbé (ou communément appelé « arrêt cardiorespiratoire »). Ainsi, seul le défibrillateur fait le diagnostic et décide de la nécessité de choquer ou pas la victime, ce qui évite à l'opérateur toute prise de décision.

Toute personne, même non-médecin, est habilitée à l'utiliser, quel que soit son âge.

Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie. Il est donc indispensable que toute personne, témoin d'un « arrêt cardiaque », initie la « chaîne de survie » formée des quatre maillons qui procurent aux victimes les meilleures chances de survie.



2 TYPES D'APPAREIL

LES DÉFIBRILLATEURS SEMI-AUTOMATIQUES (DSA) :

si l'appareil l'identifie comme nécessaire, le choc est délivré lorsque l'utilisateur appuie sur un bouton à la demande de l'appareil.

LES DÉFIBRILLATEURS 100% AUTOMATIQUES (DAE) :

si l'appareil l'identifie comme nécessaire, le choc est délivré directement, sans intervention de l'utilisateur.

LA CHAÎNE DE SURVIE



Appel rapide aux 15, 18 ou 112



Massage cardiaque rapidement entrepris



Défibrillation précoce en utilisant un DAE



Prise en charge médicale

LES DÉFIBRILLATEURS AUTOMATISÉS EXTERNES AU 04/10/22

À L'EXTÉRIEUR :

- Parkings souterrains de l'Office du tourisme (DSA) et du Casino (DSA)
- Parkings aériens de l'autogare (DSA) et du Panoramic (DAE)
- Chalet de l'Altiport (DSA), de la Livraz (DSA) et de la Plaine (tennis - DSA)
- Fondation M. Allard (DAE)
- Place de l'église (DSA)
- Stade de football (pendant ouverture - DSA)
- Parking du Mont Arbois (DAE)
- Allée des Lutins (DAE)
- Salles des Frasses (DAE)

EN INTÉRIEUR :

- Mairie annexe (DSA)
- Palais (patinoire, espaces forme et aquatique - DSA)

LES BONS RÉFLEXES

SI UNE PERSONNE EST INCONSCIENTE ET QU'ELLE NE RESPIRE PAS, OU DE FAÇON ANORMALE :

- Appelez immédiatement le 15 (SAMU) ou le 112.
- Commencez le massage cardiaque: 120 compressions par minute, soit 2/s, en enfonçant les mains de 5 à 6 cm au milieu du thorax.
- Repérez le défibrillateur grâce à sa signalétique (D.A.E.), utilisez-le immédiatement.



POLLUTION DE L'AIR

LE PLAN DE PROTECTION ATMOSPHÉRIQUE

LE RISQUE

La vallée de l'Arve est particulièrement sensible à la pollution parce qu'elle concentre dans un espace plus étroit qu'en plaine, toutes les activités humaines et les émissions polluantes qui en résultent. La surveillance de la qualité de l'air, effectuée par l'association Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, démontre une présence importante de plusieurs polluants : les particules fines (PM10), notamment en période hivernale, les oxydes d'azote (Nox), les hydrocarbures aromatiques polycliniques (HAP) et l'ozone (notamment en période estivale).

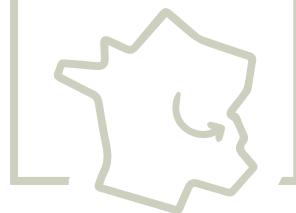
Un épisode de pollution de l'air ambiant est défini comme la période au cours de laquelle le niveau d'un ou de plusieurs polluants dépasse ou risque de dépasser le seuil d'information-recommandation ou le seuil d'alerte propre à ces polluants. Il peut être dû :

- aux conditions météorologiques, notamment dans les situations stables (peu ou pas de vent) et en période estivale (chaleur et ensoleillement) ;
- à l'apport massif d'une pollution sous l'effet du vent ;
- à l'augmentation saisonnière des émissions de polluants en lien avec certaines activités agricoles, le chauffage domestique...



LE CAS DE MEGÈVE

La commune de Megève est située dans le bassin d'air « vallée de l'Arve » (Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc)



LES MESURES SPÉCIFIQUES AU PPA

Les épisodes de pollution de l'air sont susceptibles de nécessiter la mise en œuvre de mesures spécifiques au PPA de la vallée de l'Arve afin de réduire les émissions de polluants atmosphériques.

- Interdiction d'utilisation des appareils de chauffage au bois d'appoint peu performants
- Limitation de la vitesse sur autoroute à 110 km/h pendant la période hivernale, du 1^{er} novembre au 31 mars
- Interdiction du brûlage des déchets verts et de l'écoubage
- Interdiction de tirs de spectacles pyrotechniques

En cas de dépassement constaté ou prévu, le préfet communique des informations et recommandations sanitaires et comportementales. En cas de dépassement ou de persistance prévus d'un seuil d'alerte, le préfet complète ces recommandations par des mesures d'urgence réglementaires, avec 2 niveaux de procédure d'alerte.

3 TYPES D'ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

| COMBUSTION | ESTIVAL | MIXTE |
|--|---|---|
| <p>Lié aux particules d'origine carbonée (combustion de chauffage ou de moteurs de véhicules), souvent associé à un taux doxydes d'azote également élevé, notamment en proximité des réseaux de transports.</p> <p>LES POLLUANTS CONCERNÉS SONT LES PARTICULES FINES (PM10) DIOXYDE D'AZOTE (NO2)</p> | <p>Lié à l'ozone formé à partir de polluants primaires, en raison du trafic et des fortes chaleurs.</p> <p>LES POLLUANTS CONCERNÉS SONT L'OZONE (O3)</p> | <p>Lié aux particules d'origine carbonée (combustion de chauffage ou de moteurs de véhicules) auquel s'ajoutent des particules secondaires formées à partir d'autres polluants (ammoniac, oxyde d'azote).</p> <p>LES POLLUANTS CONCERNÉS SONT LES PARTICULES FINES (PM10) DIOXYDE D'AZOTE (NO2) PRIMAIRE ET SECONDAIRE</p> |

INTERDICTION DES BRÛLAGES À L'AIR LIBRE

| TERRITOIRE DE LA VALLEE DE L'ARVE | DÉCHETS VERTS (TAILLE, TONTE, ÉLAGAGE...) = DÉCHETS MÉNAGERS | | PAILLES | RÉSIDUS D'ACTIVITÉS AGRICOLES OU FORESTIÈRES | PLANTES OU ARBRES SUR PIED | ÉCOBUAGE |
|-----------------------------------|--|-----------------------------------|---------|--|---|---|
| | PARTICULIER | PROFESSIONNEL | | | EXPLOITANT AGRICOLE OU FORESTIER | |
| Hors pic de pollution | | | | | | |
| Épisode de pollution ESTIVAL | | | | | | |
| Épisode de pollution COMBUSTION | | Reglement Sanitaire Départemental | | | Arrêtés préfectoraux 201 2131-0019 et 2017-0074 | Arrêtés préfectoraux 201 2131-0019 et 2017-0074 |
| Épisode de pollution MIXTE | | | | | | |

| HORS TERRITOIRE DE LA VALLEE DE L'ARVE | DÉCHETS VERTS (TAILLE, TONTE, ÉLAGAGE...) = DÉCHETS MÉNAGERS | | PAILLES | RÉSIDUS D'ACTIVITÉS AGRICOLES OU FORESTIÈRES | PLANTES OU ARBRES SUR PIED | ÉCOBUAGE |
|--|--|-----------------------------------|---------|--|---|---|
| | PARTICULIER | PROFESSIONNEL | | | EXPLOITANT AGRICOLE OU FORESTIER | |
| Hors pic de pollution | | | | | | |
| Épisode de pollution ESTIVAL | | | | | | |
| Épisode de pollution COMBUSTION | | Reglement Sanitaire Départemental | | | Arrêtés préfectoraux 201 1042-0008 et 2017-0074 | Arrêtés préfectoraux 201 1042-0008 et 2017-0074 |
| Épisode de pollution MIXTE | | | | | | |

LES BONS RÉFLEXES



- Consultez le site de la préfecture de Haute Savoie haute-savoie.gouv.fr pour s'informer de la mise en œuvre de la gestion des épisodes de pollution
- N'ayez pas recours aux spectacles pyrotechniques lors des épisodes de pollution
- Réduisez-les déplacements automobiles, ainsi que la vitesse
- Privilégiez les appareils de chauffage autres que ceux au bois d'appoint lors des épisodes de pollution
- Ne procédez pas au brûlage à l'air libre des déchets verts. Cette pratique est interdite sur l'ensemble du département avec une vigilance accrue.

La surveillance par les autorités de contrôle est active et tout particulièrement sur le périmètre du plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve où le dispositif d'interdiction est renforcé par l'arrêté 2012131-0019 du 10 mai 2012 (Les contrevenants s'exposent à une amende forfaitaire par brûlage constaté pouvant aller jusqu'à 750 €).

- Valorisez ses déchets verts pour participer collectivement à la protection atmosphérique : en améliorant la qualité des sols de jardin : compostage domestique, broyage et paillage, tonte sans ramassage de l'herbe... ou par apport en déchetterie.



POUR EN SAVOIR PLUS, CONSULTEZ LES SITES :
ccpmb.fr/dechets/ et sitomvalleesmontblanc.fr/le-compostage/

MEGÈVE VOUS ALERTE !

SYSTÈME DE TÉLÉALERTE - GEDICOM F24



SUIS-JE CONCERNÉ PAR CE SERVICE ?

Si vous résidez à Megève, comme résident principal ou secondaire ou si vous souhaitez être informé instantanément des risques encourus sur le territoire de la commune.

COMMENT PUIS-JE M'INSCRIRE ?

En complétant le formulaire sur le site de la commune mairie.megève.fr onglets Les services de la commune > Sécurité téléalerte, ou en le remplissant à l'accueil de la mairie.

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il s'agit d'un service gratuit de diffusion de messages d'alerte via téléphone (sms ou appel vocal). Celui-ci est mis en œuvre lors de l'apparition d'un risque majeur sur la commune. Ce dispositif complémente les autres moyens d'alerte existants, il est déclenché par le Maire afin de diffuser le plus rapidement possible des consignes de sécurité à un grand nombre de personnes.

COMMENT SEREZ-VOUS ALERTÉ ET QUAND ?

Les alertes sont envoyées sur le numéro ayant été renseigné lors de votre inscription soit :

- par SMS en cas de numéro de téléphone cellulaire
- par message vocal en cas de numéro de téléphone cellulaire ou, à défaut, sur le téléphone fixe figurant sur l'annuaire universel

Vous serez destinataire d'une alerte, en cas de danger imminent ou en cours, en temps réel, ou tout autre événement nécessitant d'assurer votre sécurité.

COMMENT PUIS-JE ME DÉSINSCRIRE OU MODIFIER MES DONNÉES ?

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (Art.34 de la loi Informatique et Libertés). L'inscription via le site en ligne vous délivre un mot de passe qui vous permet l'accès direct à vos données. Si vous vous inscrivez via le formulaire papier, vous devrez contacter par écrit la mairie pour solliciter la rectification ou la suppression.

Les **SMS** du service d'alerte porteront la mention « ALERTE MEGÈVE » avant toute information inhérente au danger en cours ou imminent.

Les **messages vocaux** seront, quant à eux, transmis via une plateforme d'appels et ne porteront donc pas le numéro de la mairie de Megève.

À PROPOS DE CET OUTIL

- Il n'est pas destiné à diffuser les informations de vigilance de Météo France (vigilance.meteofrance.com)
- Il vient en complément du D.I.C.R.I.M.
- Vos données sont confidentielles et sécurisées dans l'outil

Téléalerte GEDICOM-F24

Seuls les responsables des données RGPD de la commune de Megève et de la société mandatée sont destinataires des données personnelles collectées. Elles ne seront utilisées que pour vous alerter et pour votre sécurité. En remplissant le formulaire, vous acceptez que vos données soient enregistrées et traitées à cette fin. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations.

LE RISQUE DE TERRORISME

VIGIPIRATE

LE PLAN VIGIPIRATE

Relevant du Premier ministre, le plan Vigipirate est un outil central du dispositif français contre le terrorisme puisqu'il associe toutes les parties prenantes – l'État, les collectivités territoriales, les opérateurs publics et privés ainsi que les citoyens – à une attitude de vigilance, de prévention et de protection.

DEUX OBJECTIFS

- Culture de la vigilance et de la sécurité dans l'ensemble de la société, afin de prévenir ou déceler, le plus en amont possible, toute menace d'action terroriste ;
- Assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste.

Les attaques terroristes de 2015 et 2016 et les dispositions législatives adoptées en 2016 ont conduit à une révision du plan Vigipirate pour l'adapter à une menace particulièrement élevée.

Cette nouvelle version du plan Vigipirate repose sur 3 piliers :

- Le développement d'une culture de la sécurité individuelle et collective élargie à l'ensemble de la société civile
- La création de 3 niveaux adaptés à la menace et matérialisés par des identifiants visibles dans l'espace public
- La mise en œuvre de nouvelles mesures renforçant l'action gouvernementale contre le terrorisme.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, VISITEZ LE SITE :
gouvernement.fr/risques/le-citoyen-au-centre-du-nouveau-dispositif-vigipirate-contre-le-terrorisme

LES 3 NIVEAUX DE MENACE

VIGILANCE

Posture permanente de sécurité et des 100 mesures toujours actives.



SÉCURITÉ RENFORCÉE

Menace terroriste élevée, voire très élevée. Ce niveau peut s'appliquer à tout le territoire national.



URGENCE ATTENTAT

mis en place immédiatement suite à un attentat ou à l'action d'un groupe terroriste identifié et non localisé. Ce niveau est effectif le temps de la gestion crise. Il permet notamment d'assurer la mobilisation exceptionnelle de moyens et la diffusion d'informations de protection des citoyens.



CONTACTS UTILES



15

SAMU

Pour obtenir l'intervention d'un Service d'aide médical urgent



112

NUMÉRO D'URGENCE

Si vous êtes dans un pays de l'Union Européenne



18

SAPEUR-POMPIERS

Pour les situations de péril ou d'accident concernant des biens ou des personnes



114

NUMÉRO D'URGENCE

Si vous êtes une personne sourde ou malentendante



17

GENDARMERIE NATIONALE

En cas d'urgence, lorsqu'une intervention rapide est nécessaire



0 800 06 66 66

CANICULE INFO SERVICE

Gratuit depuis un poste fixe en France de 9h à 19h du lundi au samedi



3919

VIOLENCES FEMMES INFO

Pour les victimes de violences conjugales, sexuelles, psychologiques, harcèlement...



116 000

ENFANTS DISPARUS

24h/24 - 7j/7



3114

SOUFFRANCE, PRÉVENTION DU SUICIDE

24h/24 - 7j/7



119

ALLÔ ENFANCE EN DANGER

24h/24 - 7j/7



197

ALERTE ATTENTAT OU ENLÈVEMENT

Pour centraliser la récolte d'informations et de témoignages



0 800 502 806

NON AU HARCÈLEMENT

Numéro national : 3020



0 825 00 22 21

S.O.S. MAIN

Pour les victimes ou témoins d'accident de la main



04 72 11 69 11

CENTRE ANTI POISON



SECOURS PISTES

ROCHEBRUNE

+33 (0)4 50 58 96 99

MONT D'ARBOIS

+33 (0)4 50 21 57 11

JAILLET

+33 (0)4 50 21 32 42



SITES UTILES

meteofrance.com

gouvernement.fr/risques

auvergne-rhone-alpes

developpement-durable.gouv.fr



SERVICES COMMUNAUX

MAIRIE DE MEGÈVE

+33 (0)4 50 93 29 29 (accueil)

ou +33 (0)4 50 91 83 03

C.C.A.S.

+33 (0)4 50 93 29 14

POLICE MUNICIPALE

+33 (0)4 50 93 29 22

ou +33 (0)6 16 58 03 87

ASTREINTE SERVICES TECHNIQUES

+33 (0)4 50 21 61 87

ASTREINTE RÉGIE DES EAUX

+33 (0)4 50 91 09 09 (7j/7)



D.I.C.R.I.M.
DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS



Mairie de Megève - 1 place de l'église - 74120 MEGÈVE
+33 (0)4 50 93 29 29 - mairie.megeve.fr